

## [Thématiques SST](#) > [Equipements de travail et EPI](#) > [Utilisation](#) > **Equipements divers**

### **Principales exigences**

Certaines catégories d'équipements font l'objet de prescriptions spécifiques pour leur utilisation.

Le code du travail et ses arrêtés d'application définissent des obligations pour les machines à aménagement manuel des pièces à travailler ou à déplacement manuel des outillages, les équipements pour lesquels il existe un risque de rupture ou d'éclatement, les machines et appareils portatifs pour emploi à la main, les meules, etc.

### **Thèmes liés**

- [Thématiques RGIE](#) > [Equipements de travail](#)
- [Thématiques RGIE](#) > [Equipements de protection individuelle](#)
- [Thématiques RGIE](#) > [Moteurs thermiques](#)
- [Thématiques RGIE](#) > [Travail et circulation en hauteur](#)
- [Thématiques SST](#) > [Equipements de travail et EPI](#) > [Utilisation](#)
- [Thématiques SST](#) > [Equipements de travail et EPI](#) > [Utilisation](#) > [Levage des charges](#)
- [Thématiques SST](#) > [Equipements de travail et EPI](#) > [Utilisation](#) > [Ascenseurs](#)
- [Thématiques SST](#) > [Equipements de travail et EPI](#) > [Utilisation](#) > [Travaux temporaires en hauteur](#)

### **Dispositions applicables**

Dispositions issues du code du travail

Code du travail > Partie Réglementaire > Partie IV :  
Santé et Sécurité au Travail > Livre III : Équipements  
de travail et moyens de protection > Titre II :  
Utilisation des équipements de travail et des moyens de  
protection > Chapitre IV : Utilisation des équipements  
de travail non soumis à des règles de conception lors de  
leur première mise sur le marché > Section 1 :

Prescriptions techniques communes

Code du travail > Partie Réglementaire > Partie IV :  
Santé et Sécurité au Travail > Livre III : Équipements  
de travail et moyens de protection > Titre II :  
Utilisation des équipements de travail et des moyens de  
protection > Chapitre III : Mesures d'organisation et  
conditions d'utilisation des équipements de travail et  
des équipements de protection individuelle > Section 3  
: Utilisation et maintenance des équipements de travail

[Arrêté du 21/03/83 fixant la date d'entrée en vigueur de  
règles générales de sécurité en ce qui concerne  
certaines catégories de machines et d'appareils portatifs  
pour emploi à la main fabriqués à partir du 1er/01/1983](#)

Dispositions spécifiques aux industries extractives

-  
[Arrêté du 28/07/61 fixant les mesures particulières de sécurité relatives à l'utilisation des meules et machines à meuler](#)

[Décret n° 55-318 du 22/03/55 portant réglementation de la sécurité des silos et trémies dans les mines, minières et carrières.](#)

[Arrêté du 15/10/81 : dérogation aux articles 101 \(§ 1er\) et 102 \(§ 2\) du règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles \(autorisation d'équiper les machines d'extraction d'un dispositif de freinage de sécurité à ressorts\).](#)

---